



Aperçu

Le Pensionnat indien de Cowessess, à Elcapo Creek Valley, Saskatchewan, non daté/Archives de la Société historique de Saint-Boniface, 0001/SHSB 1461

Sides differ over preservation of residential school

Tekawennake News (Ohsweken, Ontario), 21 juillet 1999



Des garçons autochtones du Pensionnat indien de Cowessess identifiés sans ordre particulier : Louis Agecontay, Frank Lerat, Isidore Smoker, Fred Acoose, Marvin Rainville, W. John Delorme, Solomon Still, Louis Swarvier, Willie Adams, Clifford Lerat, Vincent Delorme, George Red, George Delorme, Laurence Sparvier, Ernest Lavallée, Alexandre Tanner, Francis Kay, Louis Lavallée, Ernest Still, Edward Pelletier, Larnard Tanner, Robert Redwood, Noel Acoose et Pierre Lavallée, vers 1934, Société historique de Saint-Boniface, Oblats de Marie Immaculée, Province oblate du Manitoba/SHSB-28847



Photographie d'un oblat non identifié et d'une religieuse avec son groupe d'élèves autochtones, à Marieval, durant les années 1940, Société historique de Saint-Boniface, Oblats de Marie Immaculée du Manitoba/SHSB 24652



Le Pensionnat indien de Cowessess avec les salles de classe, Archives de la Société historique de Saint-Boniface, 0001/SHSB 1466

PENSIONNAT INDI

Le Pensionnat indien de Cowessess, ouvert de 1899 à 1997, était situé à 24 km au nord de Broadview, à l'est de Crooked Lake, dans la vallée Qu'Appelle, sur le territoire qui a été annexé à la réserve de la Première Nation de Cowessess en 1981 (Traité n° 4). Il est administré par l'Église catholique romaine, qui en attribue d'abord la tâche à quatre sœurs de Notre Dame des Missions de Lyon, et de 1901 à 1979, aux sœurs de St. Joseph de Saint-Hyacinthe.¹ Anciennement, il existait une école de jour à Crooked Lake, de 1886 à 1888, mais elle a été fermée et les élèves catholiques ont été transférés à l'école de Qu'Appelle jusqu'à l'ouverture du pensionnat, en 1899. En janvier 1962, le gouvernement fédéral a acheté la propriété pour 70 000 \$² « En 1949, invoquant les droits qui leur sont conférés par le Traité 4, les parents de la réserve de Cowessess, en Saskatchewan, demandent par pétition au gouvernement un externat non confessionnel. « Nous demandons un meilleur niveau d'éducation, afin que nos enfants grandissent dans un esprit d'autonomie.³ » Cette pétition a été rejetée lorsqu'elle a été reçue. En 1968, le gouvernement a assumé la responsabilité du pensionnat, puis en 1970, il a recommandé la fermeture des résidences. David Ahenakew s'est opposé à cette proposition, car elle ne correspondait pas aux souhaits des Autochtones

concernés. L'existence de la résidence est restée précaire, et elle a été défendue jusqu'en 1978.⁴ En 1981, la bande de Cowessess a pris le contrôle de l'établissement. Le pensionnat a été fermé en 1997, démolit de façon controversée en 1999, et enfin (50 ans après la pétition) remplacé par une école de jour. « [L']église, le presbytère et le cimetière sont restés en fonction.⁵ »

Paiements en échange d'élèves. « En 1902, le commissaire des Indiens David Laird déclare que l'agent des Indiens de la réserve de Cowessess croit "qu'en vertu d'une règle des écoles catholiques romaines, on devait faire preuve de générosité à l'endroit des parents des élèves qu'elles parviennent à attirer." » Laird ajoute : « Cette pratique "généreuse" ne se limite pas aux écoles catholiques romaines, et j'ai eu l'occasion, au cours de la dernière année, de recenser ce qui ressemble davantage à un paiement en échange d'élèves plutôt qu'à un simple geste de générosité.⁶ »

De l'excellence à une éducation médiocre. Dans un rapport d'inspection de 1925, durant le mandat du directeur Carrière, l'inspecteur Murison indique que les enfants laissent de grandes portions de viande et de pain beurré après les repas. Des 88 élèves, seulement quatre sont absents, et ceux présents sont « très

soigneusement habillés », et semblent « bien nourris ». « Une très bonne quantité d'aliments sains et nutritifs est fournie, notamment tout le lait que les élèves désirent.⁷ » Le commissaire des Indiens Graham répond : « Le rapport sur le Pensionnat indien de Cowessess est encourageant et prouve que... les enfants reçoivent une formation adéquate.⁸ » Une inspection effectuée en 1929 également indique que « tout... est de la meilleure qualité et un excellent travail est effectué.⁹ » Toutefois, l'agent Ostrander écrit pour critiquer la discipline imposée aux garçons de la classe et recommande que la religieuse qui présente les cours soit remplacée. Une inspection effectuée en 1932 laisse entendre que le pensionnat offre une éducation médiocre : « L'enseignement dont j'ai été témoin aujourd'hui se résumait à demander aux enfants de mémoriser et de répéter une panoplie de faits "sans aucune signification" pour eux.¹⁰ »

Domination physique des élèves. « En 1919, J. P. B. Ostrander, agent des Indiens, refuse de transférer un garçon de l'école Cowessess de Grayson vers une autre école par crainte que "les autres garçons se disent que le frère [qui est responsable de la discipline à Cowessess] a peur

¹ *Archdiocese of Regina : A History* (1988).

² Indian Affairs, RG10, Vol 6303, file 651-1, part 1. Dept of Justice to Myall to Chief Accountant Paget, January 7, 1926.

³ CVR, *Pensionnats du Canada : L'histoire, partie 2, de 1939 à 2000*, volume 1, p. 163.

⁴ February (1978). *Marieval Student Residence is Serving a Tremendous Need. Saskatchewan Indian* 8(2).

⁵ CVR, *Pensionnats du Canada : Enfants disparus et lieux de sépulture non marqués*, volume 4, p. 143.

⁶ CVR, *Pensionnats du Canada : L'histoire, partie 1, des origines à 1939*, volume 1, p. 315.

⁷ Indian Affairs, RG10, Vol 6303, file 651-1, part 1. Inspection Report Murison to Graham, 1925 Indian Affairs, RG Volume 2552, File 112, 220 [TRADUCTION].

⁸ Indian Affairs, RG10, Vol 6303, file 651-1, part 1. Commissioner Graham to Department, July 1925 [TRADUCTION].

⁹ Indian Affairs, RG10, Vol 6303, file 651-1, part 1. Letter from Commissioner Graham, Sept. 25, 1929 [TRADUCTION].

¹⁰ CVR, *Pensionnats du Canada : Les séquelles*, volume 5, p. 73.



Presbytère de la paroisse Sacred Heart of Mary (municipalité rurale 154 Elcapo, Saskatchewan, gouvernement de la Saskatchewan, Dwayne Yasinowski). L'édifice a été construit en 1897, en même temps que le Pensionnat indien de Cowessess qui y est adjacent. En 1968 le ministère des Affaires indiennes prend le contrôle du pensionnat et les frères oblats continuent à l'administrer jusqu'en 1971. Aujourd'hui résidence privée, le presbytère catholique romain Sacred Heart of Mary demeure à son emplacement d'origine, adjacent à l'église catholique romaine Sacred Heart of Mary, et figure parmi les plus anciennes structures de la communauté. Lieux patrimoniaux du Canada, <http://www.historicplaces.ca/fr/rep-reg/place-lieu.aspx?id=4959> [Traduction]

Lire les récits de quelques anciens élèves

Carol Lavallee : « Lorsqu'ils sont venus pour m'amener au pensionnat, à six ans, ils sont venus nous chercher en camion à bétail... je m'en souviens, j'étais si petite que je ne pouvais pas voir par dessus la paroi. Ma sœur se tenait accrochée à moi afin de me retenir pour que je ne sois pas renversée durant le transport à l'arrière de ce camion à bétail. » Bien qu'il s'agisse de la seule occasion où elle et les autres enfants de sa famille ont été transportés en camion à bétail au Pensionnat indien de Cowessess, le souvenir ne la quitte pas. C'est à l'arrière de ce camion à bétail qu'elle a été transportée loin de son foyer sécuritaire et aimant pour subir des années d'abus sexuel, physique et émotionnel. (Kerry Benjoe, *Leader Post*, le 21 septembre 2007 [Traduction])

L'école catholique All Saints, à Kanata, en Ontario a participé au Projet du Cœur pour rendre hommage aux enfants qui ont péri dans trois pensionnats en Saskatchewan : le Pensionnat indien Muscowequan, le Pensionnat indien de Cowessess et le Pensionnat indien St. Michael's, tous dirigés par l'Église catholique



Élèves du Pensionnat indien de Cowessess, vers 1934, Oblats de Marie Immaculée du Manitoba/SHSB28846

Wendy McNab relate les effets intergénérationnels des pensionnats. Sa mère a fréquenté le pensionnat à Lebreton et à Marieval.

EN DE COWESSESS

des grands garçons". Dans sa lettre, Ostrander mentionne clairement qu'il s'attend à ce que le personnel domine physiquement les élèves. Il écrit, sur un ton approbateur, "Évidemment, même s'il est strict, il y aura parfois un grand garçon qui essaiera de voir jusqu'où il peut aller, mais jusqu'à maintenant les garçons ont constaté que le frère est leur maître et je pense que cela leur fait du bien."¹¹ »

Visites des parents. Jusqu'à la mort du directeur Carrière, en 1933, il était coutume au pensionnat « que les parents autochtones des enfants inscrits... visitent le pensionnat librement, mais de préférence le dimanche, et qu'ils amènent les enfants de l'école à la maison ou au camp afin de partager un repas, et parfois passer plusieurs heures avec eux. » Le frère Chatelain, nouveau directeur intérimaire, souhaite mettre fin à cette pratique. « Il tenait à établir une règle selon laquelle les élèves n'auraient plus la permission de retourner à la maison durant le trimestre scolaire habituel, sauf dans des circonstances exceptionnelles. » Les parents discutent de la question avec l'agent Ostrander, qui leur explique pourquoi il trouve l'idée du directeur « assez juste ». Le secrétaire A. F. MacKenzie répond que « les élèves ne doivent pas visiter leur demeure durant le trimestre habituel sans obtenir une permission spéciale. Les parents peuvent visiter le pensionnat pour

voir leurs enfants, selon les dispositions prises par le révérend directeur.¹³ » Un an plus tard, le directeur Chatelain, écrit au ministère qu'« après avoir appliqué le nouveau règlement... je suis d'avis que... il serait préférable de laisser les élèves rentrer à la maison, pas tous les dimanches, mais le premier dimanche de chaque mois.¹⁴ » Le directeur Chatelain reçoit l'instruction de discuter de la question avec l'agent des Indiens Ostrander, puis d'attendre sa recommandation.¹⁵

Les fugues. « En octobre 1940, la Gendarmerie retrouve un garçon qui s'est enfui du pensionnat [...], et l'y ramène.¹⁶ » Lorsque deux filles de 13 ans fuguent une deuxième fois, en octobre 1944, le directeur fait appel à la GRC, qui « les retrouve au domicile du père de l'une des filles et les ramène à l'école. L'agent affirme : "Elles ont eu un avertissement et ont promis de ne pas recommencer".¹⁷ » En 1945, une élève tente de sortir du pensionnat afin de rencontrer des garçons de la région. « Comme punition, on lui coupe les cheveux. Ce traitement choque les parents de la jeune fille qui sont venus au pensionnat et l'en ont retirée, de même que ses deux sœurs. Une altercation se produit entre la mère et l'un des surveillants. Des accusations

sont portées contre les deux parents. La mère est trouvée coupable de voies de fait simples et condamnée à une amende de 1 \$ plus des frais de 4,50 \$. Le père est condamné en vertu de dispositions de la *Loi sur les Indiens* concernant l'absentéisme scolaire. Il est condamné à une amende de 1 \$ plus des frais judiciaires de 4,75 \$. Le fonctionnaire des Affaires indiennes qui a mené l'enquête trouve que les parents s'étaient montrés déraisonnables, puisque les cheveux de la jeune fille n'avaient pas été rasés, mais plutôt "laissés comme ceux d'une élève ordinaire". Il recommande que "si la jeune fille ne se conduisait pas bien à l'avenir, elle soit envoyée dans un centre d'éducation surveillé".¹⁸ »

Risques d'incendie. En 1938, le Dr J. J. Wall signale le risque d'incendie qu'il remarque au pensionnat : Des « mâts de fer gelés ou d'étroites marches de métal remplies de neige ou de glace à l'extérieur, peut-être exposés à un mur de flammes par les fenêtres où ils passent, ne feront qu'alimenter la panique durant la nuit ». ¹⁹ Malgré les circulaires de 1932, 1938 et 1942 qui indiquaient de laisser les sorties de secours déverrouillées, une inspection de prévention des incendies effectuée en 1952 révèle que les portes de secours des dortoirs des garçons et des filles restent verrouillées, et qu'en plus, il manque une partie du verrou du dortoir des garçons.²⁰

¹¹ CVR, *Pensionnats du Canada : L'histoire, partie 1, des origines à 1939*, volume 1, p. 592.
¹² Indian Affairs, RG10, Vol 6303, file 651-1, part 1. Ostrander to the Indian Affairs, Aug.21, 1933. [TRADUCTION].

¹³ Indian Affairs, RG10, Vol 6303, file 651-1, part 1. MacKenzie to Ostrander, Sept. 7, 1933 [TRADUCTION].
¹⁴ Indian Affairs, RG10, Vol 6303, file 651-1, part 1. Chatelain, O.M.I., to MacKenzie, July 16, 1934 [TRADUCTION].
¹⁵ Indian Affairs, RG10, Vol 6303, file 651-1, part 1. MacKenzie to Principal Chatelain, July 23, 1934 (This researcher could not discover any further correspondence on the matter)
¹⁶ CVR, *Pensionnats du Canada : L'histoire, partie 2, de 1939 à 2000*, volume 1, p. 375.
¹⁷ *ibid.*, p. 375.

¹⁸ *ibid.*, p. 413.
¹⁹ CVR, *Pensionnats du Canada : L'histoire, partie 1, des origines à 1939*, volume 1, p. 538.
²⁰ CVR, *Pensionnats du Canada : L'histoire, partie 2, de 1939 à 2000*, volume 1, p. 390.